

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous écrire quelques mots sur une question qui relève de votre mandat, c'est-à-dire l'inadmissibilité des immigrants pour des raisons médicales. J'aimerais vous raconter respectueusement l'histoire de ma famille afin de mettre en évidence des lacunes importantes dans le système d'immigration actuel dans l'espoir que les choses changent à l'avenir.

Ma femme et moi sommes originaires du Royaume-Uni et avons immigré au Canada en 2014 après être tombés amoureux du pays et de ses habitants lors d'un voyage. En tant que médecin dans un domaine où il y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, à l'intérieur d'une province qui encourage les immigrants à s'établir, j'ai eu la chance d'obtenir un poste permanent à temps plein avant même d'arriver au Canada. Étant donné que l'hôpital où je travaillais avait désespérément besoin de professionnels qualifiés, le visa que je pouvais obtenir le plus rapidement était le visa de travailleur étranger temporaire (volet des travailleurs qualifiés). Après notre arrivée, et après quelque temps à travailler, ma femme a donné naissance à notre enfant, qui est un citoyen canadien.

J'ai fait une demande de résidence permanente par l'entremise du Programme des candidats des provinces pour moi et ma femme (qui, en tant que professeure, travaillait également dans un secteur où il y avait une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.) Ma femme et moi-même avons réussi l'examen médical. Cependant, notre demande de résidence permanente a été rejetée pour des raisons d'inadmissibilité médicale. Avant d'être marié, j'ai eu un enfant d'une relation antérieure. Cet enfant ne m'a pas accompagné au Canada et jamais il ne m'y accompagnera. Je n'ai pas pu obtenir la preuve que ma fille avait subi un examen médical, étant donné la relation acrimonieuse que j'entretiens avec mon ancienne partenaire, sans aucune responsabilité de ma part. De plus, mon ancienne conjointe n'avait aucun intérêt à faire passer un examen médical à notre fille qui ne m'accompagne pas. Pour cette raison, on nous a refusé la résidence permanente, et nous nous retrouvons en quelque sorte dans une impasse juridique où nous n'avons aucune possibilité de devenir résidents permanents du Canada. Pourtant, ma femme et moi occupons tous deux des emplois, possédons une maison, payons des impôts et avons un enfant canadien. Compte tenu de notre statut temporaire au Canada, nous avons des droits plus limités, notamment en ce qui concerne le droit de vote, la capacité de changer d'employeur et d'avoir accès à des services financiers.

Je considère qu'il est extrêmement discriminatoire et punitif de rejeter une demande de résidence permanente simplement à cause de l'examen médical d'un enfant qui n'accompagne pas les demandeurs (et qui, je vous le rappelle, bénéficie de très bons services de santé gratuits dans son pays). Cette politique extrêmement rigide et discriminatoire punit non seulement ma famille, mais invalide également le droit de mon enfant canadien de vivre au Canada avec sa famille, étant donné que nous pourrions être expulsés lorsque notre visa viendra à échéance. De plus, s'il m'arrivait de ne plus pouvoir travailler, je devrais renoncer à mon droit de demeurer au Canada et je serais forcé de quitter le pays.

Je ne saurais trop souligner au comité à quel point le processus en vue de la résidence permanente est difficile, avec ses innombrables formulaires à remplir, ses systèmes rigoureux et ses examens médicaux (sans parler des facteurs de stress physique liés au fait de devoir parcourir des milliers de kilomètres.) Il m'apparaît injuste qu'on nous ait refusé la résidence permanente en s'appuyant sur une hypothèse voulant que ma fille m'accompagne au Canada et draine possiblement les ressources publiques dont les citoyens canadiens ont grandement besoin plutôt que sur la réalité qui est que mon enfant ne nous accompagne pas, que nous avons chacun un emploi, vivons au Canada, payons des impôts, possédons une maison et sommes actifs au sein de la collectivité locale. En dépit de tous ces facteurs, on nous empêche de résider au Canada de façon permanente.

Ce qui est très frustrant pour notre famille, c'est que nous n'avons pas été en mesure d'expliquer notre situation à un agent d'immigration dans l'espoir qu'il comprenne les difficultés que nous éprouvons. Nous n'avons aucun recours ni aucun moyen de répondre à cette décision. Nous n'avons d'autre choix que d'accepter cette décision, dépenser des milliers de dollars pour la faire réexaminer ou présenter une nouvelle demande pour finalement se retrouver dans la même situation à l'étape du traitement.

Cela étant dit, je vous demanderais de tenir compte du traitement injuste et discriminatoire qu'on nous a réservé en raison d'une inadmissibilité médicale fondée sur des scénarios fictifs et sur l'argument selon lequel les immigrants utilisent et épuisent les ressources très limitées.

Le tout respectueusement soumis,